

CN D à Lyon

**Règles sanitaires et règlement
provisoire d'utilisation des studios**

Accès au CN D et aux studios

- Aucun autre Occupant que ceux mentionnés lors de la réservation du studio ne sera accepté dans l'enceinte du CN D (pointage nominatif à l'entrée) ;
- L'Occupant doit respecter les créneaux horaires qui lui sont attribués et impérativement libérer le studio occupé à 17:30 au plus tard ;
- L'Occupant veille à ne pas provoquer de nuisance sonore.
- En cas de demande de modification ou d'annulation de la réservation, celle-ci devra être impérativement communiquée à l'adresse studio.lyon@cnd.fr dans les meilleurs délais et, au plus tard, 48 heures avant la date de mise à disposition prévue. Ceci afin de pouvoir faire bénéficier d'autres usagers des espaces de travail.

Règles sanitaires particulières applicables jusqu'à nouvel ordre

- La distanciation physique doit être respectée dans le bâtiment, ainsi que dans les studios lorsque la pratique le permet.
- Le rappel des gestes barrières à respecter est affiché dans les espaces de circulation.
- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont mis à disposition dans les espaces de circulation.
- Les studios sont aérés entre chaque utilisation et les fenêtres restent ouvertes en continu, quand la météo le permet.
- Les vestiaires et les douches sont accessibles.
- Le matériel utilisé par l'Occupant doit être désinfecté à l'issue de chaque passage en studio.
- Toute personne présentant des symptômes alarmants (fatigue intense, maux de tête, courbatures, toux, point douloureux thoracique, gêne respiratoire, perte du goût ou de l'odorat, diarrhée inexpliquée, rougeurs, engelures) ne doit pas se présenter au CN D et doit consulter un médecin sans délai.
- Si les symptômes surviennent pendant l'occupation d'un studio ou dans les 15 jours suivant l'utilisation d'un studio, s'adresser immédiatement au CN D à Lyon : + 33 (0)4 72 56 10 70 / cndlyon@cnd.fr

Règles habituelles d'usage

- Il est interdit de pénétrer avec des chaussures de ville dans les studios. L'accès aux studios doit se faire en chaussures de danse ou pieds nus obligatoirement.
- Il est interdit de manger à l'intérieur des studios.
- Il est interdit d'introduire des vélos ou des animaux (sauf dans le cas d'un chien guide de non-voyants).
- Il est interdit de fumer dans tout le bâtiment.
- En cas d'oubli de sacs ou vêtements dans les studios, ceux-ci seront ramassés le soir, stockés puis jetés au bout de 15 jours (renseignements à l'accueil).
- En cas de sortie pour une longue période, l'Occupant emporte avec lui ses affaires personnelles et de valeur. Le CN D décline toute responsabilité en cas de perte, d'endommagement ou de vol.

Sécurité

- Il est recommandé de consulter les plans d'évacuation en cas d'incendie.
- Les sorties de secours doivent être libres de tout encombrement.
- Le CN D applique les règles de sécurité dictées par le plan Vigipirate. Selon le niveau d'alerte du plan (Vigilance ou Alerte attentat) il est demandé à l'Occupant de tenir compte au plus près des règles de sécurité qui lui seront communiquées.
- En cas de blessure ou de problèmes liés à la sécurité, l'Occupant doit s'adresser au CN D :
+ 33 (0)4 72 56 10 70 / cndlyon@cnd.fr
- En cas d'impossibilité un membre de l'équipe, l'Occupant appellera les pompiers.

Captation d'images

- Toute captation (audiovisuelle, photographique...) du travail de l'Occupant dans les studios n'est autorisée que dans des conditions restrictives, à savoir : utilisation purement interne à l'Occupant (visionnage du travail en cours... ou utilisation à des fins de promotion du projet concerné (démarches auprès de programmeurs...)).
- Dans les cas précités, l'Occupant devra obligatoirement mentionner le CN D sur les supports (photographies, vidéos) issus de ces prises de vues.
- Toute exploitation commerciale des dites images est strictement interdite, sauf accord préalable et écrit du CN D.